



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 28/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Affectation du résultat 2011

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2011 :

- ▶ Excédent de fonctionnement cumulé à affecter : 3 474 002.38 €
- ▶ Solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement : 1 534 083.45 €
- ▶ Excédent des restes à réaliser : 287 822.45 €
- ▶ Besoin de financement de la section d'investissement : 1 246 261.00 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'affecter 1 246 261.00 € au C/1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au Budget Primitif 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

